

## Feuille de route

### “Accompagnement des dynamiques culturelles communautaires”

2024-2026

La Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a lancé en octobre 2022, dans le cadre d'une convention de préfiguration au contrat de développement culturel de territoire avec le Département du Calvados, la réalisation d'un diagnostic culturel visant à identifier la manière dont elle pourrait accompagner les dynamiques culturelles du territoire et en favoriser l'accès au plus grand nombre.

Le diagnostic culturel, fruit de la concertation avec les communes et acteurs du territoire, a permis de mettre en exergue les enjeux suivants pour le développement culturel du territoire :

- La mise en synergie des acteurs (culturels et communaux) et le maillage du territoire
- La valorisation collective des identités du territoire
- Le renforcement de la présence artistique et la médiation artistique sur le territoire de l'intercommunalité
- La diversification des publics et l'appropriation du territoire et des ressources culturelles par les habitants

Pour répondre à ces enjeux, l'intercommunalité souhaite se positionner dans un rôle d'accompagnateur et de facilitateur des initiatives culturelles, en s'appuyant sur les forces vives locales, afin de garantir à tous les habitants l'accès aux pratiques culturelles.

C'est en ce sens, que par une délibération en date du 16 mars 2023, portant définition d'un intérêt communautaire relatif à la compétence « Action sociale », l'intercommunalité s'est vue dotée d'un socle d'intervention quant à l'accompagnement des dynamiques culturelles territoriales visant à rendre, en partenariat avec les communes et les acteurs du domaine, la culture accessible au plus grand nombre.

Forte de l'ambition de faire de la culture un facteur de lien social entre les habitants et vecteur d'équité territoriale, en étroite et constante collaboration avec les communes membres, l'intercommunalité a décidé de structurer ses propositions d'accompagnement au sein d'une feuille de route de développement culturel à rayonnement intercommunal.

Cette feuille de route se verra déclinée, pour sa phase opérationnelle, par un plan d'actions construit en concertation avec les élus et mise en œuvre par le service de développement culturel intercommunal structuré par la communauté de communes à cet effet.

Les orientations stratégiques, issues de la réflexion dans le cadre du diagnostic culturel de territoire et présentées ci-dessous, définissent les grands objectifs à atteindre en termes de développement culturel intercommunal.

Orientation 1 : Favoriser le déploiement d'une action culturelle intercommunale transversale, garantissant une équité territoriale

**Objectif 1** : Conforter le développement de l'offre culturelle intercommunale en s'attachant à répondre aux enjeux des droits culturels

**Objectif 2** : Faire de la jeunesse une priorité, en transversalité et appui des compétences et services intercommunaux

**Objectif 3** : Renforcer les dynamiques initiées quant à la visibilité des acteurs et actions culturelles du territoire

Orientation 2 : Encourager et faciliter les coopérations culturelles sur le territoire

**Objectif 1** : Identifier le service de développement culturel intercommunal comme pôle ressource

**Objectif 2** : Expérimenter la création d'un réseau culturel local et son animation pour faciliter les échanges et les collaborations

**Objectif 3** : Soutenir et accompagner des projets de coopération qui favorisent l'itinérance et l'accès aux pratiques culturelles à l'ensemble des habitants

Orientation 3 : Favoriser les synergies autour de la valorisation des identités patrimoniales du territoire et leur appropriation par les habitants

**Objectif 1** : Favoriser le développement de coopérations autour de la valorisation des patrimoines

**Objectif 2** : Promouvoir les identités du territoire comme facteur de lien social

Orientation 4 : Encourager la mise en réseau des équipements de lecture publique

**Objectif 1** : Engager l'expérimentation d'animation d'un réseau des bibliothèques et médiathèque du territoire

**Objectif 2** : Encourager et faciliter les coopérations visant à rendre la culture accessible au plus grand nombre et valoriser la lecture publique sur le territoire

Orientation 5 : Consolider le développement des pratiques et enseignements artistiques et culturels pour en optimiser le rayonnement

**Objectif 1** : Développer l'ancrage de l'école de musique dans la vie culturelle locale en favorisant les synergies entre enseignement, pratique et création artistique

**Objectif 2** : Approfondir le développement de l'offre d'enseignement et de pratique artistique et culturelle